



Les services et l'emploi à domicile dans le Calvados : des salariés mieux rémunérés qu'en Normandie

En 2013, dans le Calvados, la part des salariés des services à la personne (SAP) et des assistants maternels dans l'emploi salarié est équivalente à celle de la Normandie (7,2 %). Les salariés des services à la personne exercent un peu plus souvent leur activité à temps complet et sont mieux rémunérés qu'au niveau régional. C'est aussi le cas pour les assistants maternels du département qui touchent près de 1 000 euros de plus en moyenne annuelle que l'ensemble des assistants maternels normands. Les salariés des services à la personne, comme les assistants maternels, sont aussi plus âgés qu'en Normandie. Au 1^{er} trimestre 2016, dans le Calvados, plus de 40 100 particuliers employeurs déclarent un salarié à leur domicile ou un assistant maternel. Hors garde d'enfants, plus d'un tiers des particuliers employeurs sont âgés de 80 ans ou plus.

Khalid Jerrari, Bruno Mura (Insee), Christelle Bérard, Florent Matouk (Direccte), Isabelle Puech (Fepem)

En 2013, les services et l'emploi à domicile (*définitions*) rassemblent 18 000 salariés dans le Calvados, soit 7,2 % de l'emploi salarié du département (*figure 1*), comme au niveau régional, et sensiblement plus qu'au niveau national (5,8 %). Ils représentent 21,5 % des salariés normands du secteur.

Hors assistants maternels, 13 200 salariés travaillent dans les services à la personne (*figure 2*). Les temps complets sont un peu plus fréquents que dans les autres départements normands (4,5 % contre 4,2 % au niveau régional). Toutefois, ces salariés exécutent en moyenne un peu moins d'heures que

l'ensemble des salariés normands des services à la personne (723 heures par an contre 735). Leur salaire horaire moyen brut est supérieur au niveau régional (12,25 euros contre 11,90), sans doute en raison d'un niveau de vie des personnes de 60 ans ou plus, majoritaires parmi les particuliers employeurs, plus élevé dans ce département.

Le métier d'assistant maternel mieux rémunéré

En 2013, les 4 700 assistants maternels en activité du Calvados perçoivent en moyenne 15 200 euros par an, soit près de 1 000 euros de plus qu'au niveau régional. En lien avec le niveau de vie des Calvadosiens plus élevé que la moyenne des Normands, les assistants maternels du département sont les mieux rémunérés de la région. Ces assistants maternels sont essentiellement des femmes, plus âgées qu'au niveau régional. Le Calvados est en effet, après la Manche, le département normand où la part des assistants maternels de 55 ans ou plus est la plus élevée (25 %). En outre, c'est aussi le département normand, après l'Orne, où la part des moins de 35 ans est la plus faible (11 %).

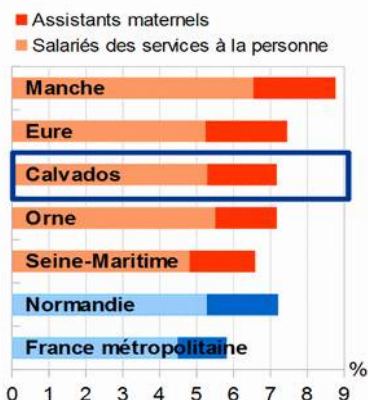
Des entreprises moins présentes parmi les organismes

En 2015, l'activité des organismes de services à la personne est principalement orientée vers l'assistance aux personnes âgées (*figure 3*) qui représente 63 % des heures rémunérées par les organismes de services à la personne.

Dans le Calvados, les entreprises sont moins présentes dans ce secteur d'activité, seulement un tiers des organismes, contre près de la moitié en Normandie. Les associations, près de 30 % des organismes, concentrent les deux tiers des heures rémunérées par les organismes de services à la personne.

1 Un poids du secteur comparable à celui de la région

Poids des services à la personne élargis dans l'emploi salarié du département en 2013



Sources : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova

2 Un salaire horaire plus élevé dans le Calvados

Chiffres clés de l'emploi salarié dans les services à la personne en 2013

Indicateur	Calvados		Normandie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre de salariés	11 500	1 740	54 120	7 100
Part des salariés (en %)	86,9	13,1	88,4	11,6
Part de salariés de 55 ans ou plus (en %)	30,8	32,1	30,6	31,0
Part de salariés de moins de 35 ans (en %)	16,9	21,2	16,6	21,8
Nombre d'heures moyen par salarié	760	480	770	480
Part de salariés qui font moins de 1 000 heures (en %)	66,6	83,7	65,8	83,9
Part de salariés qui font 1 880 heures ou + (en %)	4,5	4,3	4,3	3,3
Salaire horaire brut moyen (en euros)	11,80	15,10	11,50	14,50
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros)	8 560	6 560	8 555	6 370
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros) y compris contrats hors services à la personne	12 060	12 870	11 850	12 745

Sources : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova

Hors garde d'enfants, un tiers des particuliers employeurs ont 80 ans ou plus

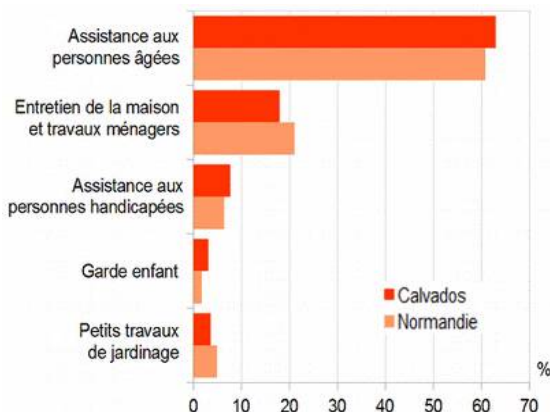
Au cours du 1^{er} trimestre 2016, on compte 40 100 particuliers employeurs dans le Calvados. Ils sont un peu plus nombreux qu'au niveau régional (5,8 % de la population totale contre 5,2 %). Hors garde d'enfants, plus de 25 400 particuliers employeurs emploient un salarié à domicile, soit 63 % des particuliers employeurs. Comme aux niveaux régional et national, ces employeurs sont souvent âgés. Près des deux tiers d'entre eux sont âgés de 60 ans ou plus et plus d'un tiers de 80 ans ou plus. Un Calvadosien sur cinq âgé de 80 ans ou plus est ainsi particulier employeur. Il déclare en moyenne 62 heures par trimestre, soit 10 heures de plus que

l'ensemble des particuliers employeurs, hors garde d'enfants. Ceci illustre bien le besoin accru d'accompagnement des personnes du quatrième âge. Cette population concentre à elle seule près de 40 % du volume horaire déclaré en emploi à domicile, hors garde d'enfants. Par ailleurs, 6,5 % de ces particuliers employeurs sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), soit un peu moins qu'au niveau régional (7,4 %). Près de 18 % des bénéficiaires de l'Apa dans le Calvados ont ainsi recours à un emploi à domicile, un peu moins qu'en Normandie (19,5 %).

Dans le Calvados, pour les enfants âgés de moins de 3 ans, la capacité théorique d'accueil dans des structures collectives ou par des assistants maternels est très élevée : 72 places pour 100 enfants (contre 56 places au niveau national). Plus de trois quarts (77 %) des 12 600 places disponibles dans le département sont proposées par les assistants maternels de particulier employeur, un peu plus qu'au niveau régional (75 %) et surtout national (59 %). Au 1^{er} trimestre 2016, 14 100 ménages emploient un assistant maternel et près de 600 ont recours à une garde d'enfants à domicile. ■

3 Des organismes encore plus tournés vers l'assistance aux personnes âgées

Répartition des heures rémunérées par les organismes de services à la personne selon la nature des services



Sources : Insee - Nova, TSA bruts 2015, traitement Direccte

Définitions

Services à la personne (SAP) : Les SAP sont des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Les prestations de soins à domicile (infirmiers, aides-soignants) relèvent du secteur social et médico-social et sont exclues du champ des SAP au même titre que la garde d'enfants hors domicile par les assistants maternels. Cependant, compte tenu de la proximité de cette dernière activité avec celles entrant dans le cadre des SAP, les assistants maternels ont été intégrés dans le champ de cette étude.

L'emploi à domicile englobe les activités pour lesquelles le particulier est juridiquement employeur, que ce soit en mode mandataire ou en emploi direct, au domicile de l'employeur ou de l'assistant maternel.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Insee Normandie « La Normandie, 1^{ère} région pour la part des services à la personne et assistants maternels dans l'emploi salarié » ; Insee Analyses Normandie n°38, décembre 2017.
- Thiéru L. « Les services à la personne en 2015 - Une baisse continue de l'emploi par les particuliers employeurs », Dares résultats n°11, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Salariés du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Assistants maternels du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.

